Règlement des tirages du 8

Ludiconso · le tirage du 8 et la tombola de la réciprocité

Tirages au sort offerts aux membres · Version du 14 novembre 2026

Article 1 — L’organisateur

La SASU LUDORIUS, société par actions simplifiée unipersonnelle, SIREN 108 729 583, dont le siège est au 31 chemin de la Porquerie, 59138 Pont-sur-Sambre, représentée par son président, Ludo Rius, ci-après « l’organisateur », édite le service Ludiconso (ludiconso.fr).

Ludiconso s’appelait Spincash jusqu’au 14 novembre 2026.

Contact : contact@ludorius.fr.

L’organisateur offre chaque mois deux tirages au sort à ses membres : le tirage du 8 et la tombola de la réciprocité.

eBuyClub, marque de la société Plebicom, n’organise pas ces tirages et ne les parraine pas.

Article 2 — La gratuité

Un billet ne se paie pas : il n’y a ni droit d’entrée, ni mise, ni frais.

Un billet ne s’achète pas, ne se vend pas et ne s’échange pas.

L’abonnement à La Fabrique rémunère ses services ; il n’est pas le prix d’un billet. Ludiconso est gratuit.

Article 3 — Qui peut participer

Le tirage du 8 est réservé aux membres de Ludiconso : toute personne physique majeure, résidant en France, inscrite sur ludiconso.fr. L’inscription est gratuite.

La tombola de la réciprocité est réservée aux membres de l’étage de la réciprocité : les membres de La Fabrique et les anciens membres de la réciprocité.

Ne peuvent pas gagner : le président de l’organisateur et les personnes de son foyer. Les comptes d’administration, d’essai et de démonstration ne participent pas.

Une même personne a au plus un billet par tirage, sauf le double billet prévu à l’article 6.

Toute capture falsifiée et toute fraude entraînent l’exclusion de leur auteur.

Article 4 — Les deux tirages en un coup d’œil

Tirage	Qui a un billet	Quand	Lot
Le tirage du 8	Les membres de Ludiconso qui ont montré leur cashback du mois (article 5)	Le 8 de chaque mois, à 10 h (heure de Paris)	Une eBuyCard de 5 €
La tombola de la réciprocité	Les membres qualifiés de l’étage de la réciprocité (article 6)	Le 8 de chaque mois, à 21 h 30 (heure de Paris)	Une eBuyCard de 10 €

Un membre de l’étage de la réciprocité peut gagner les deux tirages du même mois.

Article 5 — Le billet du tirage du 8

Un membre de Ludiconso reçoit son billet en montrant son cashback.

Du 26 d’un mois au 5 du mois suivant inclus, il envoie, par le geste « Montrer mon cashback » de son espace, une capture de sa cagnotte eBuyClub qui fait apparaître un cashback gagné au cours de ce mois.

La capture doit être validée par l’organisateur.

Exemple : le cashback de novembre se montre du 26 novembre au 5 décembre, pour le tirage du 8 décembre.

Article 6 — Le billet de la tombola de la réciprocité

Un membre de l’étage de la réciprocité reçoit un billet, sans démarche, quand deux conditions sont remplies pour le mois : sa cagnotte déclarée pour ce mois, validée, est d’au moins 20 € ; ses deux eBuyCards du mois ont été confirmées par ses tuteurs au moment du tirage.

S’il est « fiable », c’est-à-dire si son indice de réciprocité (la part des promesses tenues, par exemple 4 sur 5) atteint 80 % ou plus, il a deux billets au lieu d’un. Un nouveau membre compte pour 80 % pendant son premier mois. L’indice retenu est le dernier figé avant le tirage.

La tombola d’un mois a lieu le 8 de ce mois, à 21 h 30, juste après la clôture des déclarations de 21 h.

Article 7 — Le tirage

Chaque tirage désigne un gagnant, par un tirage au sort informatique parmi les billets valides : chaque billet a la même chance d’être tiré.

S’il n’y a aucun billet valide, le tirage n’a pas lieu.

L’organisateur garde une trace de chaque tirage : date, nombre de billets, gagnant.

Si une panne empêche un tirage à l’heure prévue, il est fait dès que possible, avec les billets valides à cette heure-là.

Article 8 — Les lots

Tirage du 8 : une eBuyCard d’une valeur de 5 € (cinq euros).

Tombola de la réciprocité : une eBuyCard d’une valeur de 10 € (dix euros).

Une eBuyCard est une carte cadeau eBuyClub, utilisable selon les conditions d’eBuyClub. Elle s’envoie à l’adresse e-mail d’un compte eBuyClub, dont l’ouverture est gratuite.

Un lot ne peut être échangé ni contre de l’argent, ni contre un autre lot.

L’organisateur peut ajouter des lots un mois donné ; il l’annonce alors dans l’espace des membres, avant le tirage.

Article 9 — Le résultat et la remise du lot

Le gagnant est prévenu par e-mail dans les 48 heures qui suivent le tirage.

Le résultat est publié dans l’espace des membres, avec le prénom et l’initiale du nom du gagnant, et annoncé par e-mail.

L’eBuyCard est envoyée dans les 15 jours, à l’adresse du compte eBuyClub du gagnant.

Si le gagnant reste injoignable 30 jours après le tirage, ou s’il ne donne pas d’adresse eBuyClub qui permette l’envoi, le lot est remis en jeu le mois suivant.

Article 10 — Les données personnelles

Pour les tirages, la SASU LUDORIUS traite les nom, prénom et adresse e-mail des participants, leurs captures de cagnotte et leur validation, et, pour l’étage de la réciprocité, la cagnotte déclarée,

la confirmation des eBuyCards et l’indice de réciprocité ; pour un gagnant, l’adresse de son compte eBuyClub.

Ces données servent seulement à attribuer les billets, à faire les tirages, à annoncer les résultats et à remettre les lots.

Elles sont gardées le temps du tirage, puis un an comme preuve.

Chaque participant peut y accéder, les faire corriger ou effacer, et s’opposer à l’affichage de son prénom, en écrivant à contact@ludorius.fr. Il peut aussi saisir la CNIL (cnil.fr).

Article 11 — La responsabilité

L’organisateur ne répond pas du fonctionnement d’eBuyClub, ni de l’usage des eBuyCards, qui relèvent des conditions d’eBuyClub.

Article 12 — Les changements

L’organisateur peut modifier, suspendre ou arrêter les tirages, en l’annonçant dans l’espace des membres.

Un changement ne s’applique jamais à un tirage dont la période des billets est déjà ouverte.

Ce règlement s’applique dès sa publication. Il remplace le règlement de la tombola mensuelle Spincash du 26 octobre 2026.

Article 13 — L’accès au règlement

Ce règlement est consultable gratuitement sur ludiconso.fr.

Il est envoyé gratuitement à toute personne qui le demande à contact@ludorius.fr.

Participer vaut acceptation de ce règlement.

Article 14 — La loi applicable

Ce règlement est soumis à la loi française.

Toute réclamation s’adresse d’abord à contact@ludorius.fr, pour une solution amiable ; à défaut, le litige est porté devant les tribunaux compétents.